



Fédération des syndicats SUD-Rail
17 bd de la libération 93200 St Denis

01 42 43 35 75 - www.sudrail.org

federation-sudrail@wanadoo.fr

La grève

16 novembre 2007 - 23 heures 30 - n°15

Quatrième jour de grève :

Les Assemblées Générales reconduisent le mouvement.

Après trois jours de grève, selon les chiffres de la direction, un-e cheminot-e sur trois est en grève, tout collèges confondus ... un sur deux dans le collège exécution. Nous précisons bien qu'il s'agit là des chiffres de la direction ; car nous constatons des écarts importants entre ce qui se voit sur le terrain et ces chiffres minorés ! Les A.G. ne cessent de se renforcer depuis le 14, et votent très massivement la poursuite du mouvement.

Lettre au Ministre

SUD-Rail participe à l'effort d'instruction civique.

Les déclarations intempestives de X. Bertrand, largement au delà des limites permises pour un "responsable" politique, appellent une réponse.

Ci-contre, notre contribution à l'instruction civique d'un ministre qui, manifestement, manque de formation.



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.org



Monsieur Xavier Bertrand
Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité
127, Rue de Grenelle
75700 PARIS

Le 16 novembre 2007,

Monsieur le ministre,

Depuis plusieurs jours, vous indiquez aux médias que vous refusez de communiquer avec SUD-Rail, qui, à vos yeux, ne serait pas représentatif, et serait le seul syndicat à ne pas vouloir négocier l'application de votre réforme.

La fédération des syndicats SUD-Rail tient à vous faire observer plusieurs choses :

.1. **La représentativité, ce n'est pas « à vos yeux » qu'elle s'apprécie.** Celle définie par l'arrêté d'il y a 40 ans, SUD-Rail l'a acquise en 1997, après des centaines de procès. **Celle qui nous importe le plus, c'est la représentativité donnée par les cheminot-e-s**, par exemple lorsqu'ils font de SUD-Rail la deuxième force syndicale de la SNCF. **Dans la période actuelle, la représentativité c'est celle des assemblées générales de grévistes !**

.2. Nous ne sommes pas la seule organisation à **refuser de négocier l'application de votre réforme.** C'est la base même de l'appel à la grève nationale reconductible lancé par 7 fédérations syndicales.

.3. **Au soir du troisième jour de grève à la SNCF, nous confirmons qu'il ne saurait être question pour SUD-Rail de négocier, sans avoir eu de réponse positive aux revendications portées par les grévistes, confirmées par les assemblées générales quotidiennes :** il vous faut renoncer à l'allongement de la durée de cotisations de 37,5 annuités à 40, puis 41, etc., aux décotes, à la désindexation des pensions par rapport aux salaires. Nous ne voulons pas de double statut, qui pénalise les jeunes et les futur-e-s cheminot-e-s.

.4. **Nous ne refusons nullement la négociation ; nous refusons que vous en fixiez vous seul le cadre, qui serait celui de votre réforme !** Dire la même chose devant les grévistes et à vous, est aussi une caractéristique de SUD-Rail ...

.5. Nous sommes dans un conflit ; en sortir par une vraie négociation, suppose que chacun-e fasse un pas. Les grévistes sont organisé-e-s pour cela : par leurs assemblées générales quotidiennes, ils/elles sont prêt-e-s à apprécier toute évolution de la situation et à en tirer les conséquences. **Il vous revient, de votre côté, d'accepter de mettre tout à plat, de ne pas persister à vouloir imposer vos conditions avant la négociation.**

Bien évidemment, pour SUD-Rail la négociation doit se faire en présence de l'ensemble des parties, pas en recevant les organisations les unes après les autres ...

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos salutations syndicalistes.

Pour la fédération des syndicats SUD-Rail :
Stéphane Leblanc - Alain Cambi - Christian Mahieux

Le gouvernement et la direction nous provoquent.

Malgré la pression des médias aux ordres, beaucoup d'usagers soutiennent notre mouvement ... car ce sont des salarié-e-s et qu'ils partagent notre revendication de retour à 37,5 annuités pour tous.

Hargneux car la grève est puissante, celles et ceux qui prétendent nous faire taire changent de tactique : ils font dorénavant monter au créneau les officines de droite extrême du type « liberté chérie », « alternative libérale », etc.

Nous ne ferons pas de concession, ne les laisserons pas jouer dans nos gares ou distribuer des tracts orduriers sans réagir ... mais sans tomber dans les provocations !

20 novembre : fonctionnaires et enseignants en grève !

Mardi Si le gouvernement n'a pas cédé il n'y aura pas que les cheminot-e-s et les agents RATP en grève ! Cette grosse journée pèsera dans le rapport de force.

Mais pour SUD-Rail ce ne sera pas le point d'orgue du mouvement ... sauf si nous avons alors réussi à obtenir satisfaction.

Après Bertrand, voici la copie d'Idrac :

Il y a deux jours on nous annonçait la lettre de Xavier Bertrand qui allait permettre de sortir de la crise. On sait quel flop ce fut !

Vendredi soir, la direction SNCF prévenait de l'envoi d'un texte aux fédérations, vers 20 heures.

SUD-Rail vous communique ce texte. Pour nous, ce n'est vraiment pas de nature à faire cesser la grève :

- Passage de 37,5 annuités à 40, puis 41 en 2008, ...
- Instauration de décotes.
- Pensions qui ne sont plus indexées sur les salaires.
- Instauration d'un double statut pénalisant encore plus jeunes cheminot-e-s et futur-e-s embauché-e-s.



SudRail
Fédération nationale des cheminot-e-s et
Syndicats, Unitaires et Démocratiques

**CHEMINOT
SI PERSONNE
NE
TRAVAILLE
POUR TOI
QUE
PERSONNE
NE DECIDE POUR TOI !**

**Syndiqués, non syndiqués
tous ensemble en grève à partir du 13 novembre à 20H.**

Ne laissons à personne le droit de décider pour nous de notre avenir.
**Pour notre régime de retraite,
Tous en grève !**

Rien de cela n'est retiré : *la lutte continue !*

Ce document de méthode a pour objet de préciser la méthode, le contenu et le calendrier des négociations d'entreprise sur la réforme du régime spécial appelées à s'ouvrir avec la participation d'un ou de représentant(s) de l'Etat. Il est soumis à l'approbation du Gouvernement.

- I. Cadre général et méthode de négociation.
- II. Périmètre et thèmes de la négociation
- III. Calendrier

Nous avons demandé à la direction SNCF communication de ce document : elle en a d'abord nié l'existence.

I - Cadre général et méthode de négociation

I-1. Le cadre général

On nous propose de discuter seulement de l'application de la réforme !

Deux notes d'orientation gouvernementales ont précisé le cadre général de la réforme. La note d'orientation du 10 octobre a ainsi précisé les principes communs d'harmonisation des régimes spéciaux, ainsi que les thèmes relevant de la négociation de branche ou d'entreprise.

La note d'orientation du 6 novembre a apporté un certain nombre de précisions et d'amendements.

Cette note précisait : « ces ultimes propositions gouvernementales s'appliqueront dans les entreprises ou les branches concernées dès lors qu'un nombre significatif d'organisations syndicales auront pris acte des paramètres généraux de la réforme ainsi amendés, se seront engagées dans les négociations d'entreprises ou de branches et auront ainsi fait prévaloir le dialogue sur le conflit ».

L'entreprise conduira ces négociations en s'appuyant notamment sur les orientations qu'elle a commencé à décliner

- d'une part à travers la lettre de la Présidente aux cheminots, en date du 8 novembre 2007,
- d'autre part à travers les premières étapes de concertation engagées les 6 et 9 novembre derniers.

Comme nous avons la preuve de son mensonge, la direction SNCF a reconnu l'avoir envoyé à toutes les fédérations sauf SUD-Rail.

I-2. La méthode

Les négociations se dérouleront avec la participation d'un ou (de) représentant(s) de l'Etat, sous la forme de tables rondes préparatoires (cf partie calendrier), débouchant sur une table ronde conclusive et ce, dans un délai imparti d'un mois. Chaque table ronde préparatoire sera précédée par l'envoi d'un dossier technique, les services de la DRH mettant en place un « guichet unique » pour les organisations syndicales destiné à compléter avant les réunions leur information, ou à répondre à leurs questions afin de préparer au mieux les réunions plénières.

II - Périmètre et thèmes de la négociation

On dérange pour des arrangements ?

On nous le redit ici !

Dans le respect des principes d'harmonisation, les propositions concrètes de la direction comme des organisations syndicales permettant d'améliorer la situation et les droits des cheminots seront examinées.

II - 1. Compléments de retraite et accompagnement salarial des prolongations d'activité :

Ce volet pourrait comprendre différentes mesures notamment :

- Prise en compte d'éléments de rémunération qui ne sont pas intégrés aujourd'hui dans le calcul de la pension
- Compte Epargne Temps
- Mesures salariales en lien avec la réforme des retraites.

L'entreprise ouvrira la discussion sur des mesures salariales qui s'intégreront dans une réforme ultérieure d'ensemble de la grille. Une des possibilités serait de permettre, sous condition d'ancienneté, l'octroi d'un « complément de rémunération » à négocier, pour tous les agents positionnés sur la dernière position de leur qualification (B2-11, C2-15, D2-18...).

- Rachat d'années d'études supérieures.

Heureusement, même à la direction il y a des gens dégoûtés par les pratiques mafieuses ...

II - 2. Evolution des règles du régime spécial :

- adaptation du minimum de pension
- adaptation de la condition d'âge minimum d'affiliation au régime

- adaptation des modalités d'attribution de la pension de réforme.

II .3. Prise en compte des spécificités métiers :

Aujourd'hui, les spécificités métiers sont prises en compte sous la forme

- de règles spécifiques d'aménagement du temps de travail (régimes de repos, pauses, repos compensateurs...),
- d'indemnités spécifiques (indemnités de travail de nuit, dimanches et fêtes, 3X8...etc).

La prise en compte des contraintes métiers dans la négociation d'entreprise pourra se traduire aussi à l'avenir de plusieurs manières :

- Par la voie d'un aménagement des conditions de travail sur les postes considérés comme à forte contrainte.
- Par la voie d'une cessation progressive d'activité, ou du temps partiel choisi en fin de carrière. L'entreprise pourra, dans des conditions à négocier, prendre en compte la pénibilité dans les conditions de recours au temps partiel choisi (durée des périodes en temps partiel qui peuvent être « plus longues » pour des agents ayant fait plus de [x années] en travail de nuit ou en 3x8 ; prise en charge variable par l'employeur des cotisations vieillesse de l'agent à temps partiel en fonction de la nature des postes tenus au cours de sa carrière...).
- Par la voie d'une affectation, au cours des toutes dernières années de carrière, sur un poste à moindres contraintes (postes sédentaires pour les roulants, par exemple).

II - 4. Mise en œuvre de nouveaux droits ou amélioration des droits existants :

1°- Les « nouveaux » droits familiaux et conjugaux : les principaux avantages pour les cheminots d'une application des règles type « fonction publique » seraient les suivants :

- majoration de la durée de services pour enfants (les interruptions d'activité pour enfants nés après 2008 seraient prises en compte gratuitement dans les années validées),
- Majoration de la durée d'assurance tous régimes pour la décote (2 trimestres pour chaque enfant né après 2008 et règles spécifiques pour enfants handicapés).

2° - L'amélioration des couvertures prévoyance et invalidité.

III – Calendrier et organisation des tables rondes préparatoires et conclusive.

Les négociations d'entreprise se dérouleront sur une période d'un mois.

Elles se tiendront avec la participation d'un ou (de) représentant(s) de l'Etat.

Elles prendront la forme de 8 tables rondes :

- 6 tables rondes thématiques,
- 2 tables rondes conclusives.

Plein de réunions promises ... pour appliquer la réforme !

III – 1. Tables rondes thématiques (du 21 novembre au 7 décembre) autour de 6 familles de thèmes

1. Mesures salariales et dispositifs d'accompagnement des fins de carrière
2. Complément de retraite et Création de nouveaux droits
3. Adaptation des règles du régime spécial
4. Avantages familiaux et conjugaux et handicap
5. Aménagement des fins de carrières et amélioration des conditions de travail
6. Prévoyance

Les AG doivent se prononcer : êtes-vous d'accord pour que la grève s'arrête et qu'en échange ... on applique la réforme ?

III – 2. Tables rondes conclusives (les 10 et 12 Décembre).

Ces deux tables rondes se dérouleront sur la base d'un texte général regroupant l'ensemble des propositions de l'entreprise. L'ensemble des dispositions négociées donneront lieu quand cela sera nécessaire à une mise à jour des textes réglementaires régissant le régime spécial.

Nous, on a une petite idée de la réponse ...